

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 27 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le mardi 27 mars 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL17/2018

Objet : Approbation des règles d'attribution des subventions dans le cadre de projets de solidarité internationale

- M. ADRAS (titulaire - CPS)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. BOYER (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CONCORDIA (suppléant - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (suppléante CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- M. LEFORT (suppléant - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire - CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. SUTTER (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VERMILLON (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

Avait donné pouvoir :

Pas de pouvoir

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BAY (titulaire - CCHVC) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. JADOT (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PANCIATICI (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire-CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; - M. VIVIEN (titulaire - CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Hervé LEFORT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCAATION

Le 21/03/2018

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 25
VOTANTS : 25

Délibération DL17/2018
Approbation des règles d'attribution des subventions dans le cadre de projets de solidarité internationale

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1115-2,

Vu la Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale,

Vu la note de présentation,

Considérant le souhait du SIOM de s'engager dans la coopération internationale en faveur d'une meilleure gestion des déchets,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la participation aux actions de coopération internationale dans la limite de 15 000€ par an,

Dit que les règles suivantes d'attribution de subvention sont établies :

- Les subventions seront accordées uniquement aux projets :
 - A but non lucratif et reposant sur le volontariat
 - Clairement définis et assurant la traçabilité de l'aide versée
 - Garantissant l'existence d'engagements solides des bénéficiaires, notamment en matière de développement durable,
 - Prévoyant une communication et une restitution auprès du SIOM
- L'aide apportée par le SIOM ne devra pas excéder 50% du coût du projet.
- En cas de demande d'une association, il sera exigé qu'elle soit également subventionnée par une autre collectivité locale

Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif, secteur public, section fonctionnement.

Rappelle que les projets retenus par la commission feront l'objet d'une délibération sur la subvention accordée.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : - 3 AVR. 2018

Affichée le : - 3 AVR. 2018

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

www.siom.fr



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Branchut Hervé

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL17_2018
Date de la décision:	2018-03-27 00:00:00+02
Objet:	Approbation des règles d'attribution des subventions dans le cadre de projets de solidarité internationale
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	091-200062321-20180327-DL17_2018-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20180327-DL17_2018-DE-1-1_0.xml	text/xml	1054
nom original: dl17 2018.pdf	application/pdf	744668
nom de métier: 70_DE-091-200062321-20180327-DL17_2018-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	744668
nom original: Note présentation dl17 2018.pdf	application/pdf	77550
nom de métier: 70_DE-091-200062321-20180327-DL17_2018-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	77550

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	3 avril 2018 à 16h15min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 avril 2018 à 16h20min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	3 avril 2018 à 16h20min05s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	3 avril 2018 à 16h25min11s	Recu par le MIAT le 2018-04-03